



CARTE DE TIREUR D'UN JOUR¹

COORDONNEES DU STAND DE TIR	
Nom:	
Rue :	
Code postal :	
Localité :	
Pays :	
Numéro d'agrément du stand de tir:	
COORDONNEES DU TIREUR²	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Rue :	
Code postal :	
Localité :	
Province :	
Pays :	
DATE DU TIR	
SIGNATURE DU TIREUR	SIGNATURE EXPLOITANT OU PREPOSE
NOM ET SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATEUR	

Document fait en 3 exemplaires:

- 1 pour l'exploitant du stand de tir,
- 1 pour le tireur occasionnel et
- 1 copie transmise dans les 7 jours au Gouverneur de la province compétent pour la résidence du tireur d'un jour.

¹ Article 5, 3°, 1° de l'arrêté royal du 13 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément des stands de tir

² Particulier majeur qui manipule au maximum **une fois par an** une arme soumise à autorisation